

LES
RÉGATES DE SAINT-JULIEN

PAR

M. MARCEL LE BRUN

SECRÉTAIRE DE LA SOCIÉTÉ NAUTIQUE TROYENNE

Dira-t-on qu'il est plus facile de trouver aux environs de Troyes un lieu de régates qu'un champ de courses? Non, mille fois non. Est-ce que dans la Champagne, ce n'est pas le coteau qui s'efface et la plaine qui domine, et si l'eau n'y manque pas plus que les prés, c'est justement parce qu'elle est trop divisée, qu'elle n'offre aux amateurs de canotage qu'un espace trop restreint, en quelque sorte inaccessible aux courses nautiques.

Il lui fallait pourtant sa fête, à notre jeune Société, et la Seine de Saint-Julien, si belle et si ombragée qu'elle soit, lui paraissait encore trop resserrée pour des régates. Où aller? Le temps pressait et un mois restait à peine pour les préparatifs; aussi, sans plus chercher, les canotiers décidèrent-ils, à l'unanimité, que, faute de mieux, ils choisissaient Saint-Julien et qu'ils auraient des régates le jour de la fête patronale du pays.

Ils auraient dû s'y prendre plus tôt, s'empressèrent de dire

quelques critiques sourcilleux et peu favorables aux plaisirs de la jeunesse, sans savoir que notre Société, fondée le 13 mars 1864, n'avait pu recevoir son autorisation que le 14 juillet suivant. C'était merveille d'avoir été servi aussi vite, puisque l'éternelle devise des administrations, c'est d'aller lentement pour arriver sûrement. M. Isidore Salles, l'aimable préfet de l'Aube, avait bien voulu s'intéresser à notre Société et abrégé en sa faveur les lenteurs ordinaires, et comme il aime les jeunes gens, il nous avait promis tout son concours ; aussi sommes-nous heureux de dire ici que sa bienveillance ne s'est pas un instant démentie.

Enfin les régates sont annoncées ; d'immenses affiches tapissent les murs de la ville et des villages voisins. Que c'est tard, répète-t-on partout en chœur ! A qui la faute ? Messieurs du Jockey-Club de Troyes nous distancent ; ils prennent notre jour et notre beau temps, et ne nous laissent que le quatre septembre et la pluie. Ce que c'est que de n'avoir pas de purs sang à sa disposition et d'avoir la réputation d'aimer l'eau par tempérament, par goût et par habitude !

Le jour des régates arrive enfin, mais nous étions à bout de forces, ayant tout donné sans compter. Ne nous avait-il pas fallu arrêter un règlement, nous assurer des recettes, faire imprimer et poser des affiches, organiser une tribune, courir de Troyes à Saint-Julien et de Saint-Julien à Troyes, puis aller je ne sais combien de fois du baromètre au temps, dont les nuages sombres et lourds planaient comme une menace incessante sur nos têtes ? Et lorsque tout fut prêt, voilà-t-il pas que la pluie, qui n'était pas conviée, se met de la fête, et il y avait trois jours que, croyant sans doute nous obliger, elle nous prodiguait ses faveurs, lorsque le dimanche 4 septembre commença à luire, je me trompe, à paraître, triste, humide et délavé. Décidément ce n'était pas une fête nautique, mais aquatique que nous allions avoir ! La matinée, quoique très-chaude, avait été passable, et nous commencions à renaître à l'espérance, lorsqu'au moment du départ des canots, un violent orage vint ouvrir toutes les cataractes du ciel. Nous lui tinmes héroïquement tête, croyant bien, pour cette fois, que c'en était fait de notre fête et qu'elle était tombée à l'eau. Cependant le ciel se rasséna, le soleil reparut, et vint nous sécher ; les spectateurs commencèrent à se montrer, si bien qu'à quatre heures,

nos trois présidents d'honneur (1) étaient à la tribune, ainsi que M^{me} Isidore Salles, les membres honoraires de notre Société et une foule aussi brillante que choisie. Nos banquettes n'avaient pas trop souffert, nous avons voulu les préserver contre les ardeurs du soleil, et il se trouvait qu'elles avaient été protégées contre les outrages de la pluie.

M. le Préfet donne le signal, et à quatre heures et demie se mettent en rang les trois embarcations : ESPÉRANCE, à M. Couvreur; équipiers, M. Henri Viardin, M. Edouard Quinquarlet; couleurs blanches, écharpes bleues. FRISSETTE, à M. Henri Régnier; équipiers, M. Léonce Vaysse, M. Louis Célestin; couleur rouge de Saturne, écharpes noires. MOI, à M. Marcel Le Brun; équipiers, M. Stéphane Klott et M. Gustave Duchat; couleurs blanche et havane, ceinture vermillon. Enfin le signal est donné par M. Toulouse, commissaire de départ.

Les eaux bouillonnent; MOI prend sa distance, ESPÉRANCE vient ensuite; à la bouée d'aval M. Mohs, commissaire, fait observer que MOI, vu sa longueur, est lent à virer et empêche de passer ESPÉRANCE, qui vient frapper de son avant le gouvernail du MOI; FRISSETTE prend son temps et passe sans obstacle. ESPÉRANCE va dépasser le MOI, mais un de ses systèmes se déplace et, pour une seconde de retard, il perd deux ou trois longueurs; enfin, au second virage (M. Vin étant commissaire), MOI passe premier, ESPÉRANCE, sous le pont, regagne du terrain, et à l'arrivée, il ne s'en faut pas d'une demi-longueur de canot que MOI ne soit *ex æquo*; mais enfin il est acclamé, il hisse son pavillon au milieu des applaudissements du public.

La première catégorie, déplacée par suite d'un retard, va fournir sa course. Il y a trois concurrents, sur sept engagés. MM. Massé, garde-pêche à Saint-Julien, et Coffinet; Eugène Bertrand et Étienne Bourgeois; les frères Degoisey se mettent sur les rangs avec leurs barques à la perche: M. Massé gagne du terrain d'abord, qu'il perd et cède à M. Bertrand; une des perches de MM. Degoisey se brise, et M. Bertrand arrive premier, avec une avance considérable.

(1) M. Isidore Salles, préfet de l'Aube, M. Argence, maire de Troyes, et M. Mathieu, maire de Saint-Julien.

Les yoles de courses se présentent : LÉDA, à M. Edouard Quinquarlet; équipiers, MM. Louis Mohs et Félix Quinquarlet; vareuses blanches bordées de vermillon. TIC-TAC, à M. Ernest Vin; équipiers, MM. Louis Marot, Henri Viardin; couleurs : vareuse blanche bordée de vert, et maillot carmin rayé noir. FANTINE, à M. Eugène Montilliot, avait déclaré forfait avant la course.

Au premier signal, les deux yoles fendent les eaux : pendant quelque temps, elles marchèrent de front; bientôt TIC-TAC prit l'avance; au premier virage, LÉDA se rapprocha visiblement, mais pour se laisser distancer encore, et TIC-TAC arriva premier avec une avance considérable, après avoir fourni sa course en huit minutes et demie.

Restait la course de périssaires : sept concurrents se présentaient. On connaît ce genre d'embarcation, composé de deux planches en sapin au fond et de deux autres planches en peuplier sur les côtés, qui se terminent en pointe. Resserré, comme il l'est par l'exiguité de l'esquif, le canotier doit manœuvrer avec une extrême attention; ses mouvements, s'ils ne sont égaux, le font aussitôt chavirer.

MM. Blanchet montait *l'Oiseau vert*; Viardin, *Passe-Partout*; Régnier, *Trop-Tard*; Célestin, *Ohé-Lambert*; Dard, *Pharaon*; Brocard, *Gare-l'Eau*, et Gibey, *La Moscha*. Ils prennent l'essor, M. Blanchet devance tous ses concurrents, malheureusement il se trompe de virage et entraîne dans son erreur trois autres périssaires. M. Marcel Le Brun, commissaire de la bouée d'aval, les met hors concours, et M. Régnier, alors quatrième, ne justifie pas le nom de son périssaire en arrivant premier.

La Moscha et *Passe-Partout* avaient sombré dans le trajet; mais leurs propriétaires, intrépides nageurs, les ramenèrent sur leur dos, au milieu des rires et des applaudissements des spectateurs.

Alors les fanfares retentissent et les prix sont aussitôt proclamés. M. le Préfet décerne à M. Vin le prix des yoles de course et la médaille d'argent; le prix des barques à la perche à M. Bertrand, et le prix des périssaires à M. Henri Régnier.

Le prix des canots de promenade était réservé. *Moi*, arrivé premier, avait mal viré ; *ESPÉRANCE* avait été mis hors concours, ayant heurté de l'avant son concurrent ; quant à *FRISSETTE*, il ne pouvait remporter le prix, puisqu'il était arrivé dernier. Une médaille d'argent fut décernée à M. Blanchet, pour son habile manœuvre en périlsoire.

Les régates étaient terminées ; les canots furent ensuite promenés triomphalement sur la Seine, musique en tête, et ayant pour escorte d'honneur toutes les embarcations étrangères à la Société nautique, que leur grandeur avaient attachées au rivage. La foule s'écoula lentement ; puis, lorsque la nuit fut arrivée, on vit la Seine décorée d'une multitude de banderolles de feu, et les canots illuminés de lanternes de couleurs, circulant en tous sens avec des chants et des rires joyeux, comme les gondoles de Venise le jour de Saint-Marc. Le *Moi* avait arboré une guirlande de feux rouges et blancs, qui formait sur l'eau mille figures fantastiques. C'était tantôt un cercle de feu, et tantôt un géant dont on ne voyait pas la tête. Enfin, peu à peu, les illuminations s'éteignirent, les chants cessèrent, les barques disparurent, la nuit reprit son empire, et à onze heures, les passants attardés, qui regagnaient leurs gîtes, n'auraient pu soupçonner, en côtoyant la Seine, qu'elle venait d'être l'étincelant théâtre d'une fête si bruyante et si animée.

Troyes, le 10 septembre 1864.

DOUZIÈME DISTRIBUTION

DES

RÉCOMPENSES

FONDÉES

PAR M. JAILLANT-DESCHAINETS

En faveur des Ouvriers de la ville de Troyes



C'est le dimanche 27 novembre 1864 qu'a eu lieu la distribution des prix Jaillant-Deschainets, l'occurrence de la fête de sainte Cécile, patronne des musiciens, solennisée le dimanche 20 novembre, ayant forcé la remise de la fête de sainte Elisabeth.

A chaque anniversaire nous pouvons constater une foule de plus en plus compacte, jalouse de venir applaudir aux triomphes modestes de la vertu et du travail. La belle salle du Cirque, avec ses proportions grandioses, menace de devenir trop petite pour ce genre de solennité. Non seulement l'élite de la société se fait un plaisir, un honneur, même un devoir d'y assister, mais toutes les classes, sans distinction, viennent y apporter le concours de leur présence.

La compagnie de sapeurs-pompiers, ayant à sa tête la musique municipale, n'avait pas oublié de venir prendre part à la fête. Aussi les plus belles symphonies en ont rehaussé l'éclat avant, pendant et après.

Nous n'essaierons pas de redire les quelques mots de préliminaires que M. le Maire de la ville de Troyes a prononcés avant la proclamation des noms des lauréats. Aussi bien sentis, qu'éloquemment rendus, ils ont produit sur l'auditoire l'effet profond réservé exclusivement à la parole sortie du cœur.

Comme l'année précédente, le travail a eu le pas sur les belles actions. Voici le nom des nobles citoyens que le jury a jugés dignes des prix :

BARET (Charles-Marie), ouvrier menuisier, né à Troyes, le 20 octobre 1797, par conséquent âgé de 67 ans, a travaillé sans interruption dans la même maison pendant *quarante-huit ans* : 22 ans chez M. Lejay, et 26 ans chez M. Dubois, son successeur, où il est encore.

Il a eu onze enfants qu'il a élevés avec soin, et sa conduite a toujours été irréprochable.

DELAVALLE (Jacques), ancien papetier, né à Troyes, le 29 janvier 1795, par conséquent âgé de 69 ans et 10 mois, est un ancien militaire. Il a travaillé pendant 37 ans, sans trêve et sans relâche, du 8 juillet 1822 au 30 juin 1846, chez M. Anner-André : — de 1846 à octobre 1859, chez MM. Cardon et Brunard, et ce n'est que son état de cécité complète qui l'a obligé de quitter sa profession, exercée toujours avec la plus grande honorabilité.

On cite de lui un trait de probité qui jusqu'ici était resté inconnu. A une certaine époque, il remit à M. Marq, gérant du journal le *Napoléonien*, une somme de 40 fr. qu'il avait reçue en trop à la paie des ouvriers.

DANNE (Louis), ouvrier bonnetier, né à Troyes, le 4 août 1799, âgé par conséquent de 65 ans, a travaillé chez M. Cochois-Janson pendant 30 ans et demi, et chez MM. Cambon et C^e, de Lyon, qui ont une maison à Troyes, pendant 12 ans. C'est donc 42 ans et six mois de bons et assidus travaux. Dans cet intervalle, il a élevé 7 enfants. Mais depuis trois ans, une paralysie l'empêche de travailler, et son plus grand chagrin est de rester presque inactif.

BARSON (Jean-Baptiste-Alexandre), fleur, né à Virey-sous-